

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1211 portant suppression du contrôle postal.

n° 1211

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu la décision n° 469 du 19 juin 1945 instituant une commission de contrôle postal, télégraphique et téléphonique

Vu le télégramme du Ministre des Colonies n° 668 Circ-AP/1 en date du 10 octobre 1945 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Unique. — La Commission de Contrôle postal, télégraphique et téléphonique de Djibouti instituée par décision n° 469 du 19 juin 1945 suscitée cessera ses opérations à la date de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

J. BEYRIES.